



# Livret d'accueil

## **SESSAD**

***Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile***

Rue Pierre Brossolette  
09300 SAINT-GIRONS

☎ : 05.61.66.18.18

💻 : [sessad.st-girons@apajh09.asso.fr](mailto:sessad.st-girons@apajh09.asso.fr)



# LE MOT DE BIENVENUE

---

*Madame, Monsieur,*

*Votre enfant va être accueilli à l'institut Pierre Bardou. Cet institut regroupe un IME (Institut Médico Educatif), un ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) et un SESSAD-PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) sur le territoire du Couserans en Ariège.*

*L'accompagnement qui lui sera proposé mettra en œuvre une implication de différents professionnels pour un parcours bienveillant et progressif.*

*Ce livret d'accueil vous permet de découvrir l'établissement, sa situation géographique et vous apporte des informations sur son organisation et son fonctionnement.*

*Avec ce livret, il vous sera remis la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement.*

*L'équipe pluridisciplinaire vous rencontrera pour élaborer avec vous le projet personnalisé de votre enfant et mettra tout en œuvre pour répondre au mieux à ses besoins.*

*Nous aurons à cœur de nous tenir mutuellement et régulièrement informés des progrès de votre enfant.*

*L'ensemble de l'équipe lui souhaite la bienvenue et un beau parcours !*

*La Direction*

# SOMMAIRE

---

<b>LE MOT DE BIENVENUE.....</b>	<b>2</b>
<b>PRESENTATION DE L'APA JH 09.....</b>	<b>5</b>
Valeurs de l'APA JH 09.....	6
Organisation associative.....	7
Implantation géographique.....	8
<b>INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE.....</b>	<b>9</b>
Présentation de la structure.....	10
Situation géographique du Sessad.....	11
Présentation des professionnels.....	11
Prestations de la structure.....	12
<b>INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....</b>	<b>14</b>
Modalités d'admission.....	15
Pièces à fournir lors de l'admission.....	16
Conditions d'accès au dossier.....	17
Assurances - mutuelle.....	18
Continuité de l'accompagnement.....	18
Coordonnées utiles.....	20





## VALEURS DE L'APAJH 09

---

Créée en 1968 à l'initiative de citoyens militants de l'Education Nationale sensibilisés au problème des handicaps et de l'exclusion, l'Association fonde son action à partir de trois valeurs fortes.

### **LAÏCITE**

Reconnaitre le caractère universel et positif de la différence dans toute sa réalité humaine et sociale.

### **CITOYENNETE**

Défendre les droits fondamentaux de l'individu et l'application des valeurs de la République.

### **SOLIDARITE**

Le handicap, en tant que donnée pouvant s'inscrire à tout moment d'une vie et en tant que conséquence de l'interaction de l'individu avec son environnement, est l'affaire de tout homme et de toute femme.

L'APAJH s'est donnée pour objectifs de promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap, d'œuvrer pour leur épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale, quels que soient la nature et le degré du handicap et ceci à tous les âges de la vie.

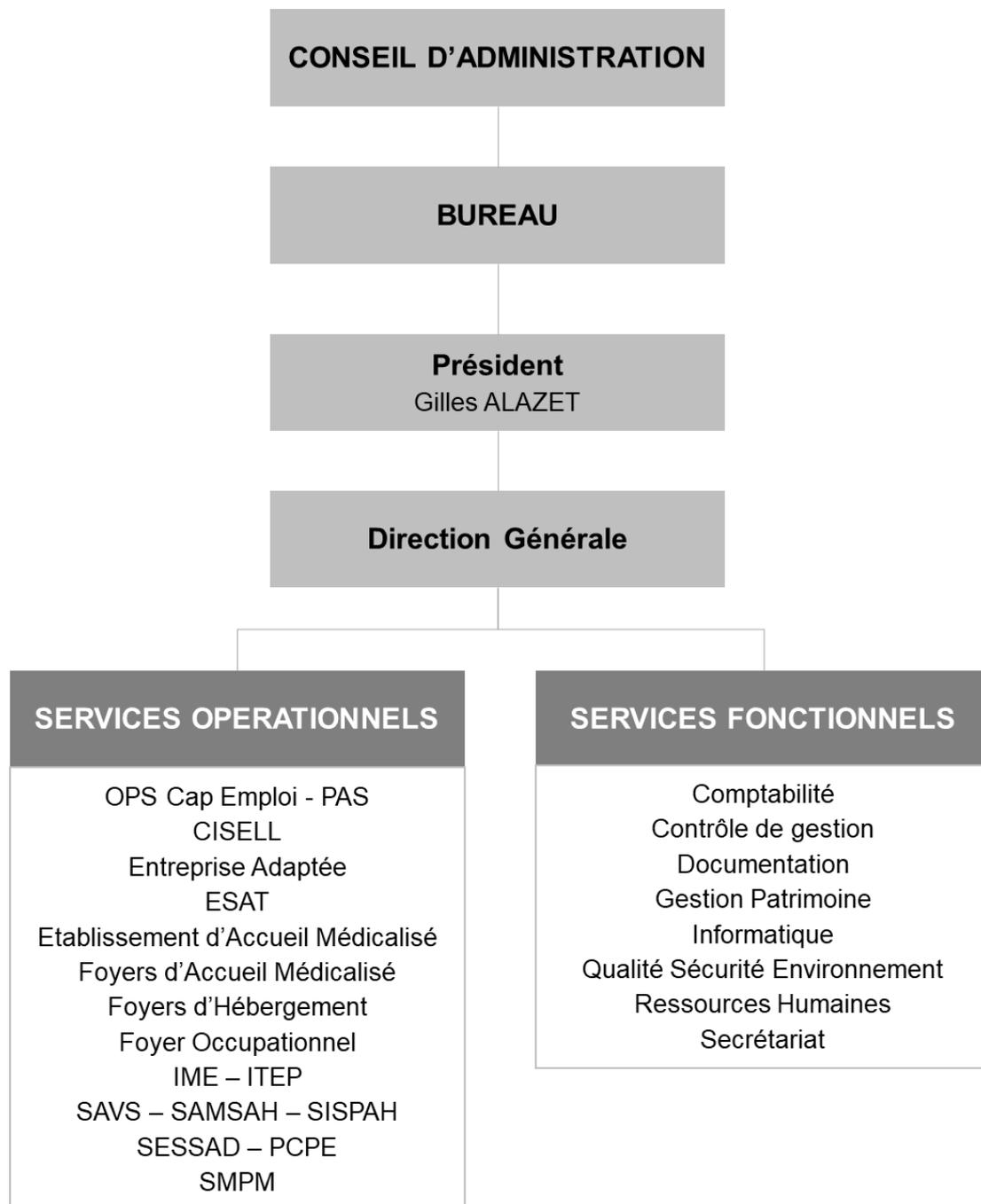


## ORGANISATION ASSOCIATIVE

L'APAJH 09 est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Le Conseil d'Administration définit la politique associative.

Un Bureau est désigné pour s'assurer de la mise en application des actions directives de fonctionnement.

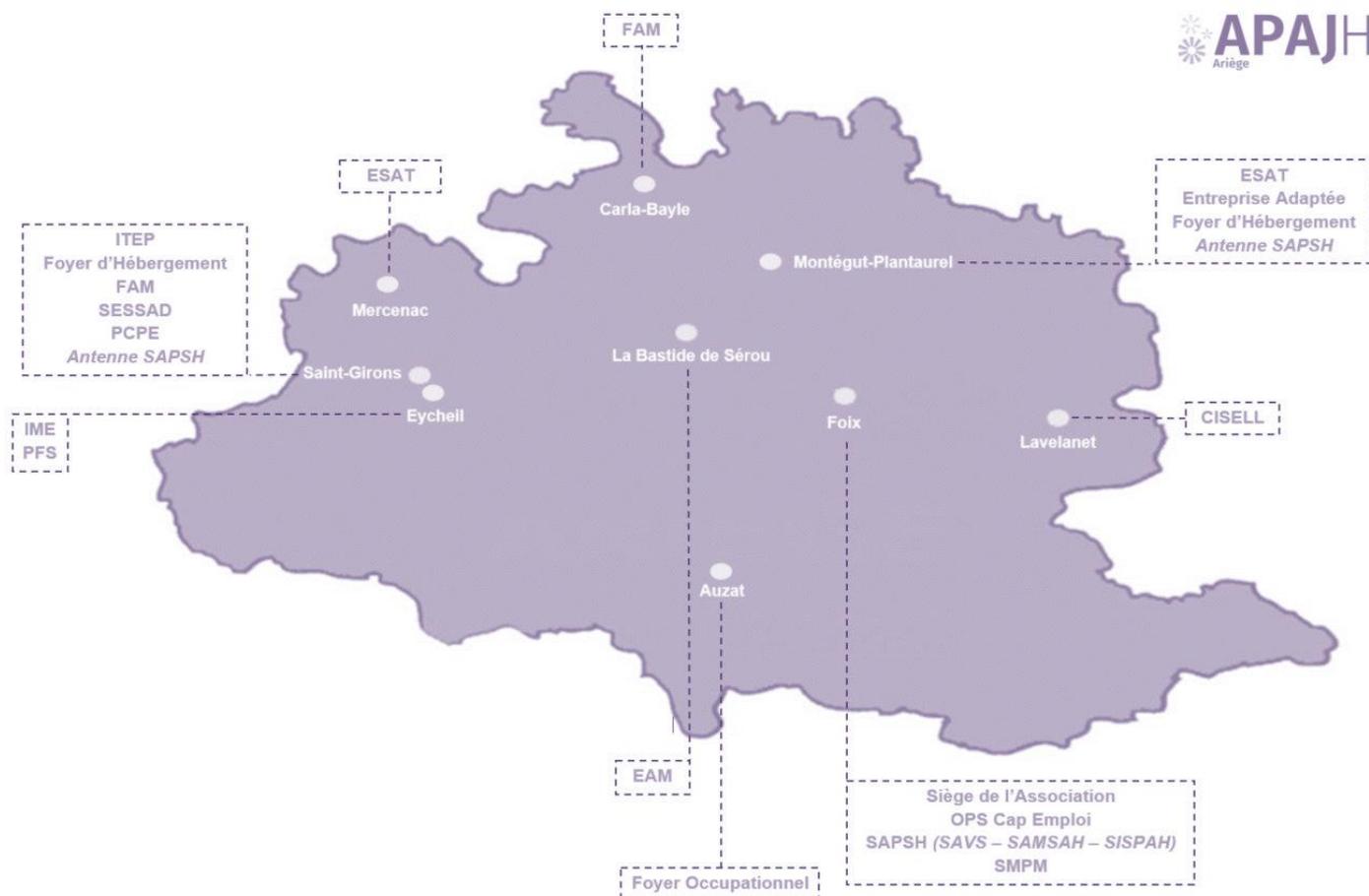
La Direction Générale est le lien entre les décisions politiques et l'organisation et la vie des établissements et services.





## IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Ariège (APAJH 09) compte 17 établissements et services implantés sur le département.



**CISELL** : Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange

**EAM** : Etablissement d'Accueil Médicalisé

**ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

**FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé

**IME** : Institut Médico-Educatif

**ITEP** : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

**OPS** : Organisme de Placement Spécialisé

**PCPE** : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

**PFS** : Placement Familial Spécialisé

**SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

**SAPSH** : Service d'Accompagnement pour Personnes en Situation de Handicap

**SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

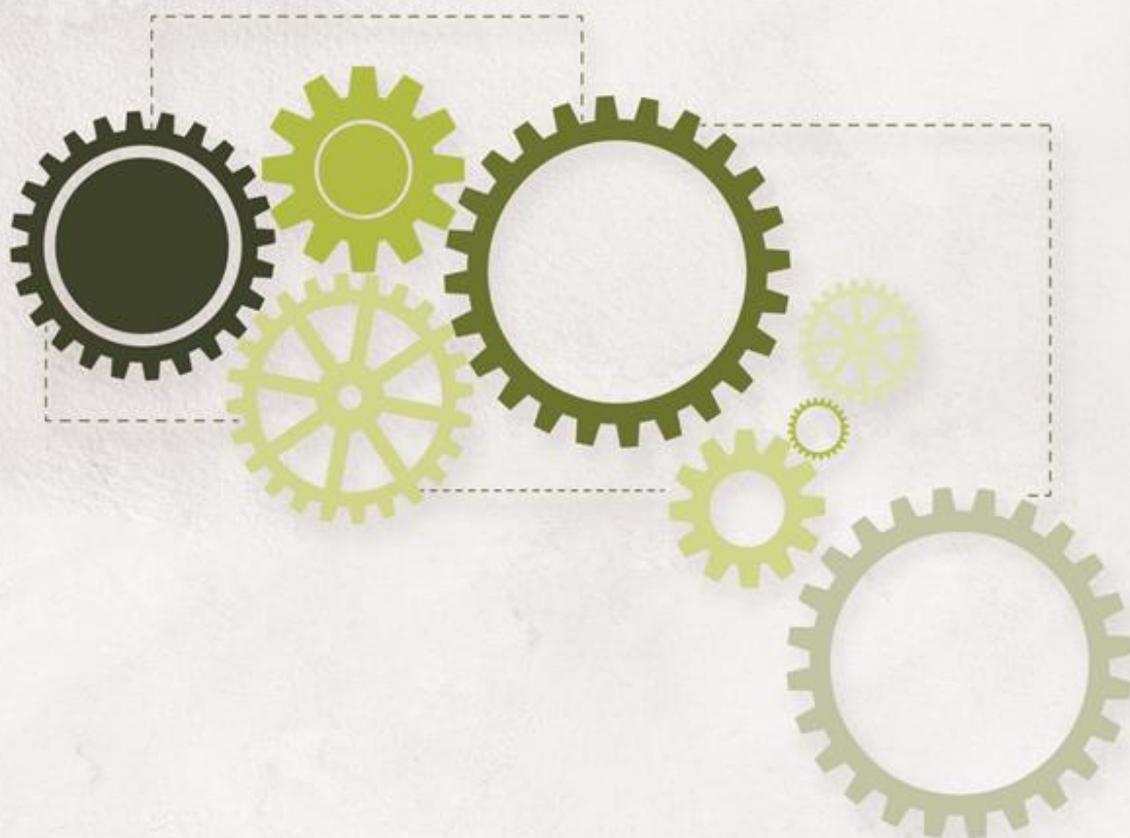
**SISPAH** : Service d'Insertion Socio-Professionnel pour Adultes Handicapés

**SMPM** : Service Mandataire à la Protection des Majeurs

**SESSAD** : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

Deuxième partie

# INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE





## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

---

Le **SESSAD** (**S**ervice d'**E**ducation **S**péciale et de **S**oins A **D**omicile) a été créé en 1989.

L'établissement est ouvert 210 jours par an. Des activités éducatives sont proposées pendant les vacances scolaires.

L'accueil téléphonique et sur site est réalisé de 9h à 17h du lundi au vendredi.

Les responsables du site sont :

- Madame Brynhild MAROLE, Directrice ;
- Madame Jennifer CALZON, Directrice Adjointe.

### Qui peut être accueilli au SESSAD ?

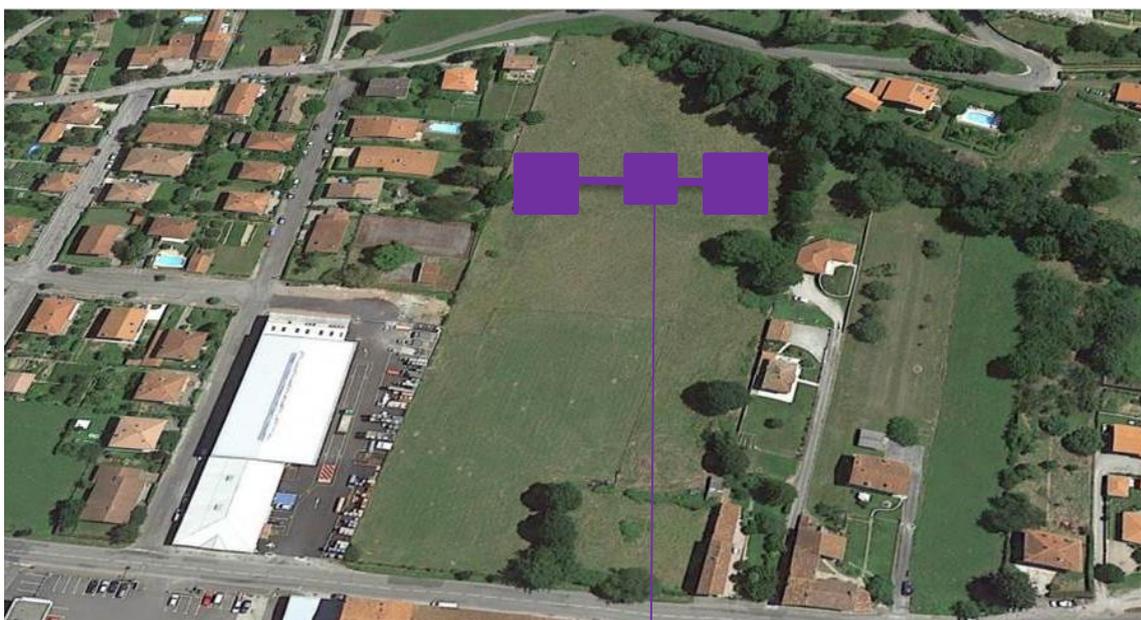
Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile accueille des enfants et adolescents de 6 à 20 ans, présentant des déficiences légères ou moyennes, des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages scolaires.

La capacité d'accueil est de 24 places dont 6 dédiées à l'accueil de jeunes présentant un trouble du spectre autistique. Les jeunes doivent être inscrits dans un cursus scolaire.

Ils sont orientés vers le SESSAD par la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MDPSH).



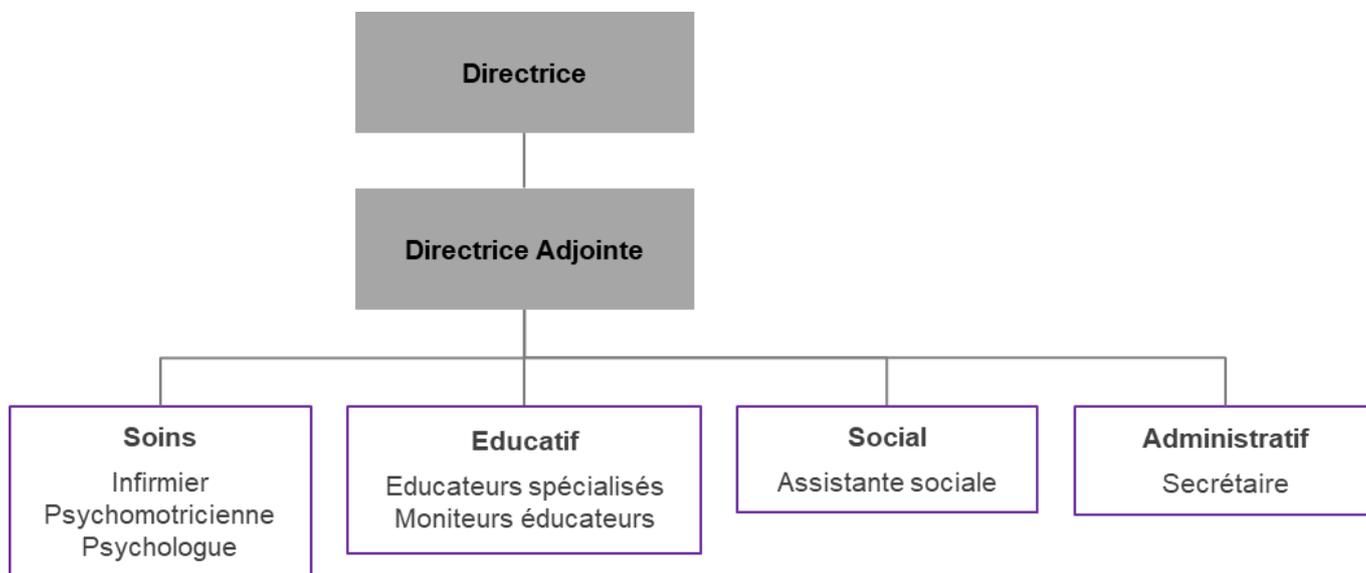
## SITUATION GEOGRAPHIQUE DU SESSAD



SESSAD



## PRESENTATION DES PROFESSIONNELS





### Que propose le SESSAD ?

Le SESSAD est un service qui apporte aide et soutien spécialisé aux enfants présentant des difficultés psychologiques ou une déficience intellectuelle qui entravent leur intégration sociale et scolaire. Le service soutient également les familles dans le cadre du suivi de l'enfant. Le SESSAD offre une prise en charge globale et requiert donc l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire.

Il travaille avec différents partenaires : l'Education Nationale, la justice, les structures de santé, la MDPSH, le service de tutelles, les services du Conseil Départemental et l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Les interventions éducatives et rééducatives se font sur le temps scolaire au sein du service ou dans l'école, en accord avec le milieu enseignant. Une convention est signée entre l'école et le service.

### Les objectifs :

Le SESSAD vise à apporter un accompagnement éducatif, thérapeutique et social au jeune et à sa famille, pour favoriser son maintien dans le milieu ordinaire de vie et d'éducation.

### Ce projet s'articule autour de 3 axes majeurs :

#### L'axe éducatif :

- Restauration de l'estime de soi ;
- Autonomie globale et socialisation ;
- Travail sur la relation à l'autre ;
- Médiation enfant-école ;
- Alliance éducative (travail partenarial avec les équipes pédagogiques).

#### L'axe thérapeutique :

- Compréhension et acceptation des difficultés (enfants-parents-partenaires) ;
- Aider l'enfant, le jeune, à s'épanouir en tant qu'individu ;
- Favoriser le développement de l'enfant au travers de suivi spécifique (orthophonique, psychomoteur, psychologique, médecin) ;
- Aider l'enfant à être acteur de son projet de vie.

## L'axe social :

- Restauration des liens sociaux et familiaux ;
- Réappropriation de la fonction éducative ;
- Lien entre la famille et l'équipe.

Après une période d'observation de trois mois, une réunion d'équipe est mise en place pour commencer à organiser les premières prises en charges, les bilans.

Tout cela est formalisé par le PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) qui détermine les objectifs et les moyens à mettre en œuvre par l'équipe en tenant compte des souhaits du jeune, de sa famille et de son rythme scolaire.

## Le service peut proposer :

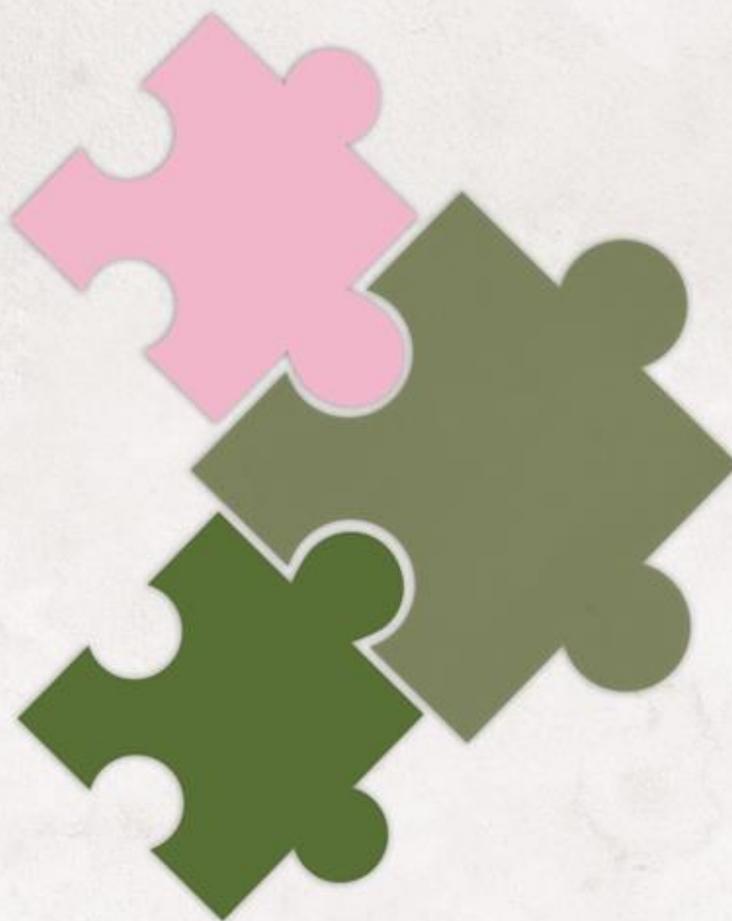
- **Un soutien éducatif** : L'éducateur rencontre le jeune toutes les semaines dans les locaux du service, dans l'établissement scolaire ou sur son lieu de vie. L'éducateur prend en compte, l'emploi du temps du jeune, sa fatigabilité, veille à son intégration dans son établissement scolaire, et enfin favorise son épanouissement et le développement de sa personnalité.
- **Des soutiens rééducatifs** (psychomotricité, orthophonie) : Lors des premières rencontres les rééducateurs effectuent des bilans pour aider à identifier certains besoins et difficultés du jeune. Ces évaluations permettent de mettre en place des rééducations adaptées.
- **Suivis psychologiques et/ou psychiatriques** : Les enfants peuvent bénéficier d'entretiens, d'un lieu d'écoute et de prise en compte de leur mal être. Les familles peuvent être reçues à leur demande ou à celle des professionnels selon la problématique.
- **Accompagnement social de la famille** : L'assistante sociale est le lien entre le travail réalisé par l'équipe auprès du jeune et la famille, pour rapporter leur parole à l'équipe et pour que le travail auprès du jeune soit le plus en accord entre leurs attentes, les besoins de l'enfant et les prestations proposées par le service.
- **Des rencontres régulières avec l'assistante sociale** et parfois la psychologue sont organisées avec les familles ou représentants légaux pour rendre compte de l'évolution de l'enfant ou de l'adolescent.

## Services complémentaires du SESSAD :

Le transport lié à l'accompagnement des jeunes suivis peut être organisé par le service.

Troisième partie

# INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES





## MODALITES D'ADMISSION

---

La Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MDPSH) est un organisme qui exerce :

- Une mission d'accueil ;
- Une mission d'information ;
- Une mission d'accompagnement et de conseils des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Dans le cadre de la MDPSH, la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) délibère de l'orientation à venir de l'élève en fonction de son cursus scolaire, des compétences acquises de l'enfant et de son bilan psychologique. La mission de la MDPSH est d'évaluer le niveau de handicap afin de réfléchir au type de compensation à mettre en place. A l'issue de cette commission, il est envoyé une notification vous avise de l'orientation proposée à l'enfant.



A la réception de la notification de l'enfant par l'établissement, un courrier est envoyé avec une fiche de renseignements à compléter et à retourner pour l'inscription sur liste d'attente.

Une **commission d'admission**, regroupant des représentants de l'équipe pluridisciplinaire, est organisée au sein de l'établissement. Les candidatures de la liste d'attente sont étudiées et différents critères sont arrêtés en fonction du contexte institutionnel (âge, sexe...).



### **Pré-admission :**

Le jeune et ses parents sont reçus par le Directeur, la chef de service, la psychologue et l'assistante sociale pour un premier recueil d'information.

La direction présente l'association gestionnaire, le service et son fonctionnement.

Un premier regard sur la problématique globale du jeune est posé sur les plans scolaires, familiaux et médicaux.

Alors que la direction, le médecin et l'assistante sociale vont approfondir l'aspect clinique, l'enfant rencontre la psychologue du service qui analyse le vécu du jeune par rapport à son orientation et la compréhension qu'il a de sa situation.

Les attentes et les besoins du jeune et de sa famille sont recueillis.

Une réunion regroupant l'équipe pluridisciplinaire permet d'analyser l'orientation. Les regards croisés au moment de cette rencontre permettent une analyse de l'adéquation entre les difficultés du jeune, les attentes de la famille, l'agrément, le projet de service et les prestations offertes par le service.

Cette réunion valide ou non l'admission sur le SESSAD.



### L'admission :

Un rendez-vous est proposé à la famille pour contractualiser l'accompagnement par la signature du DIPC (Document Individuel de Prise en Charge). Ce document représente l'engagement écrit entre la famille, le jeune et le service.



**L'accueil** de l'enfant est planifié à l'issue de ces différentes étapes.

A son arrivée, la procédure se déroulera comme suit :

- Remise du livret d'accueil avec la charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- Remise du règlement de fonctionnement et du cahier de liaison ;
- Constitution du dossier administratif (fiche familiale, autorisations....) ;
- Elaboration du contrat de séjour.



### **PIECES A FOURNIR LORS DE L'ADMISSION**

---

- Copie du carnet de santé (vaccinations) ;
- Attestation de sécurité sociale avec le numéro de l'enfant ;
- Copie de l'assurance responsabilité civile de l'enfant ;
- Autorisation de l'accès au dossier MDPSH.
- Notification de la MDPSH



## CONDITIONS D'ACCES AU DOSSIER

---

L'information relative à l'accompagnement de l'utilisateur est protégée par le principe de « secret professionnel partagé » auquel est tenu l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Ainsi toutes les données à caractère personnel (informations qui vous identifient et qui vous sont propres) utilisées par l'APAJH 09 en tant que responsable de traitements pour assurer l'accompagnement des usagers sont traitées dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016-679) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Le partage et le traitement des informations ne concernent que les éléments strictement nécessaires à l'accompagnement de la personne et ne s'effectuent que dans la limite des missions de chaque professionnel.

A cet effet, toutes les informations nécessaires au suivi de l'accompagnement sont centralisées et conservées de manière sécurisée, d'une part, dans un dossier unique informatisé et, d'autre part, en format papier.

L'utilisateur a un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données (dans la limite des obligations de conservation) et/ou de limitation du traitement.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute demande d'information relative à ces droits, il est possible de contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) en écrivant à l'adresse suivante : [mesdonnees@apajh09.asso.fr](mailto:mesdonnees@apajh09.asso.fr)

Après l'avoir contactée, si l'utilisateur estime qu'elle n'a pas répondu à ses attentes et que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accompagnement de la personne et au respect des obligations légales et réglementaires.



## ASSURANCES - MUTUELLE

---

L'établissement a contracté auprès de la MAIF les assurances suivantes :

- **Responsabilité Civile** (seulement lorsque les usagers sont pris en charge par les services de l'établissement).
- **Assurance des locaux et du matériel** (incendie, dégâts des eaux, explosions, vol).
- **Assurance des véhicules.**



## CONTINUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

---

Les conditions de fin d'accompagnement sont les suivantes :

- Age limite de 20 ans atteint
- Demande du jeune et/ou de sa famille
- Sortie de la zone géographique d'intervention du service (déménagement, scolarisation sur un autre bassin...)
- Non respect des engagements

La suite du parcours se prépare en fonction du projet et de l'évolution du jeune bien avant sa sortie.

Soit l'équipe l'accompagne vers le milieu protégé (IME, EA, ESAT), soit vers un service d'accompagnement du secteur adulte (SAVS, SAMSAH, etc) sans jamais se substituer à la famille.

Dans le cas d'une rupture familiale, le service met en lien le jeune avec les services sociaux adéquats et/ou le PCPE peut prendre le relai.

## RECOURS A UN MEDIATEUR

---

Le jeune, la famille et/ou son représentant légal, peut faire appel à un médiateur. Il a pour mission d'assister et d'orienter toute personne en désaccord avec la structure.

Le médiateur peut être choisi sur la liste des personnes qualifiées du département de l'Ariège (arrêté conjoint de l'ARS, de la Préfecture et du Conseil Départemental du 10 juillet 2017).

Les coordonnées des personnes qualifiées sont disponibles par courrier postal ou électronique aux adresses suivantes :

### **DDCSPP**

9, Rue Lieutenant Paul Delpech  
BP 103 – 09003 FOIX Cedex  
Tél. : 05.61.02.43.00  
[ddcspp@ariego.gouv.fr](mailto:ddcspp@ariego.gouv.fr)

### **Délégation départementale de l'Ariège de l'ARS Occitanie**

1, Boulevard Alsace Lorraine  
BP 30076 – 09008 FOIX Cedex  
Tél. : 05.34.09.36.36

[ars-oc-dd09-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd09-direction@ars.sante.fr) ou  
[ars-oc-dd09-pole-social@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd09-pole-social@ars.sante.fr)

### **Conseil Départemental de l'Ariège**

Direction des actions pour le développement social et de la santé –  
Direction adjointe de l'autonomie  
Hôtel du Département - BP 60023 – 09001 FOIX Cedex  
Tél. : 05.61.02.09.09  
[dsdir@ariego.fr](mailto:dsdir@ariego.fr)

## COORDONNEES UTILES

---

### APAJH 09

Siège social

23, Chemin de Berdoulet - 09000 FOIX

☎ : 05.34.09.87.20 - Fax : 05.61.65.43.05

💻 : [siege@apajh09.asso.fr](mailto:siege@apajh09.asso.fr)

Site internet : [www.apajh09.org](http://www.apajh09.org)

### MDPSH

5, Rue du Cap de la Ville  
09000 FOIX

☎ : 05.61.02.08.04

### CAF

5, Rue Victor Hugo – Peysales – 09000 FOIX  
Place des Héros de la Résistance – 09100 PAMIER  
1, Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS  
N° à tarif spécial : 0 810 25 09 10

### CPAM

1, Avenue de Sibian - 09000 FOIX  
Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS  
N° à tarif spécial : 36 46

### MSA

26, Allée de Villote  
09014 FOIX Cedex  
☎ : 05.61.65.75.75

### Numéros d'urgence

**112 : Urgences - 15 SAMU - 18 : Pompiers - 17 : Police/Gendarmerie**

**Prévention et protection des enfants en danger ou en risque de l'être.**

**Enfants en danger ?  
Parents en difficulté ?**

Le mieux, c'est  
d'en parler !

**119**

24<sup>h</sup> 24 APPEL GRATUIT 7/7

ALLÔ ENFANCE EN DANGER

[www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)